

Zeitschrift: Technique agricole Suisse

Herausgeber: Technique agricole Suisse

Band: 81 (2019)

Heft: 1

Rubrik: Sécurité

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Parfois, tout peut aller très vite: vous ne l'avez pas vu arriver et déjà le petit aventurier a réussi à se hisser dans la cabine. Très difficile alors de l'en déloger. Photos: Martin Abderhalden

Petits passagers : la sécurité d'abord !

Les accidents impliquant des enfants sont particulièrement tragiques. Même lorsqu'ils sont installés dans des sièges adaptés, l'impensable peut se produire. Il va de soi que les trajets avec des enfants doivent être limités dans le temps.

Ruedi Hunger

Les machines agricoles exercent un effet de fascination, surtout sur les enfants, qui sont impressionnés par la puissance dégagée, leur taille et le vrombissement des moteurs. Naturellement, ils ont envie d'y monter. Les adultes responsables sont alors placés devant le dilemme d'exaucer leur voeu. Un tracteur ou un transporter est-il pour autant le véhicule idéal pour le faire ? La réponse, de toute évidence, est non. Quoi qu'il en soit, certaines situations exigent un peu de souplesse, mais non aux dépens de la sécurité.

Nombre d'accidents se produisent lorsque des enfants s'approchent du véhicule à l'insu du conducteur. Celui-ci n'a aucune visibilité dans certaines zones à cause des importants angles morts des tracteurs, ce qui les rend dangereux. Une fois le bambin installé en cabine, le bruit monotone du moteur peut provoquer un effet de somnolence et il risque de tomber de son siège. Les enfants en phase de croissance sont fragiles et leur colonne vertébrale

peut être endommagée par une exposition prolongée aux secousses. S'ils sont assis du « mauvais » côté, ils peuvent en outre actionner par inadvertance les organes de commande de l'hydraulique (ou de la prise de force) avec leurs pieds.

Qu'est-ce qu'un «bon» siège pour enfants ?

Les enfants ne doivent pas être assis sur une tôle de protection ou sur un garde-boue. Ils ne devraient pas non plus se trouver sur les véhicules pendant de gros travaux. L'intérieur de la cabine est un lieu relativement sûr si l'enfant est installé sur le siège du passager ou sur un siège adapté (obligatoire jusqu'à 7 ans). Ce dernier, à suspension, amortit les à-coups. Il est muni d'une ceinture de sécurité dont le mécanisme d'ouverture est impossible à actionner par des petits doigts. La ceinture sous-abdominale ne suffit pas pour protéger les enfants en bas âge : un harnais à 5 points s'impose.

Ce que dit la loi

L'ordonnance sur les règles de la circulation routière (art. 61 OCR) prescrit que des personnes autorisées peuvent être transportées sur la surface de charge ou sur le chargement dans le rayon local pour autant qu'une protection suffisante soit assurée. Les enfants de moins de 7 ans « doivent être surveillés par un passager de plus de 14 ans ou installés sur un siège d'enfant offrant toute sécurité ».

Un appui-tête et des protections latérales améliorent la stabilité et protègent la tête et les vertèbres cervicales si le petit passager devait s'endormir. Le siège est à installer si possible dans le sens de la marche (voir *Technique Agricole* 6/7, 2015).

Conclusion

Quitte à emmener un enfant, autant le faire dans les règles et l'asseoir dans un siège sûr lui offrant un confort au moins égal à celui du conducteur.

Bourse pour sièges enfants d'occasion

Il n'est pas toujours nécessaire d'acheter un siège neuf. Le Service de prévention des accidents dans l'agriculture (SPAA) organise une bourse (« Kindersitz-Börse ») permettant d'acheter des sièges de sécurité pour enfants d'occasion en bon état et conformes aux exigences réglementaires.